

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 11 février 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 14/02/2020 Reçu en préfecture le 14/02/2020 Affiché le SLO ID : 074-200070852-20200211-CC_12_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 25 Suppléant : 2 Absents : 6 Pouvoirs : 4 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 12/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le onze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 février 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Paul RANNARD. Messieurs Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Suppléant : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT.</p> <p>Absents : Paulette LE NORMAND, Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI.</p> <p>Monsieur Bruno PENASA est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Approbation du projet d'acquisition des terrains pour le futur EHPAD du Val des Usse – Subvention Contrat Ambition Région.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Vu la délibération n°CC 177/2017 du 11 avril 2017 portant contractualisation avec la Région d'un Contrat Ambition Région (CAR),

Vu la délibération n°CC 231/2017 du 11 juillet 2017 portant adoption du CAR,

Vu la délibération complémentaire n°CC 319/2017 du 26 septembre 2017 portant adoption du CAR,

Vu la délibération n°CC 234/2018 du 11 décembre 2018 portant avenant n°1 au CAR,

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 5-2,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône n°CA 12/2017 en date du 17 mai 2017,

Vu la délibération n°CC 329/2017 du 26 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire concernant l'EHPAD du Val des Usse,

Vu la délibération n°CC 145/2018 du 12 juin 2018 portant acquisitions des terrains du futur EHPAD du Val des Usse,

Vu la délibération n°CC 76/2019 du 9 avril 2019 portant approbation de l'acquisition des terrains du futur EHPAD du Val des Usse pour une subvention du Contrat Ambition Région.

Considérant la Communauté de Communes Usse et Rhône a délibéré pour l'acquisition des terrains en vue de la construction du futur EHPAD.

Le Président informe que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la subvention de 160 054 € qu'elle a alloué à la Communauté de Communes Usse et Rhône au titre du Contrat Ambition Région, demande d'inclure à l'estimatif financier les frais de notaire.

Le Président détaille le plan de financement de ces acquisitions :

Acquisition des parcelles	684 841 €
Frais de notaires	47 938 €
Montant total des dépenses	732 779 €
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (CAR)	160 054 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	575 725 €
Montant total des recettes	732 779 €

Montants en HT

Le Président indique qu'il convient désormais d'inclure les frais de notaires, à la demande de Région formulée par courriel en date du 7 février 2019.

Le Président rappelle donc que le coût total subventionnable est porté à 732 779 € bénéficie d'une subvention de 160 054 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région (CAR), soit 21,8 % du montant total.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de confirmer la participation financière à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du CAR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'intégration des frais de notaire au plan de financement global.

APPROUVE l'intégration le plan de financement global de l'acquisition des terrains en vue du futur EHPAD.

CONFIRME à la Région Auvergne-Rhône-Alpes la demande de participation financière de 160 054 € au titre du Contrat Ambition Région signé avec la CC Usse et Rhône.

IMPUTE ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2111.

NOTIFIER cette décision à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification